

**CODECOM DU PAYS D'ETAIN**

**29 Allée du Champ de Foire**

**BP 08**

**55400 ETAIN**

**PROCEDURE ADAPTEE**

**Art. 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016**

**Relatif aux marchés publics**

**Marché de travaux**

**CREATION D'UN POLE ENTREPRENEURIAL**

-

**7 AVENUE PRUD'HOMME HAVETTE**

**55400 ETAIN**

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

Date et heure limites de remise des offres

**Le JEUDI 8 FEVRIER 2018 à 17H00**



**T.D.A.**  
**Monsieur BONNET**  
9, rue de l'abattoir  
08000 CHARLEVILLE MEZIERES  
Tél. : 03 24 57 42 19  
Fax : 03 24 57 97 47  
Courriel : fgenet@tda-archi.com

## **SOMMAIRE**

### **ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHE**

### **ARTICLE 2 - CONDITIONS DU MARCHE**

- 2.1. Étendue de la consultation
- 2.2. Pouvoir adjudicateur
- 2.3. Maîtrise d'Œuvre
- 2.4. Décomposition en tranches et en lots
- 2.5. Compléments à apporter au cahier des charges
- 2.6. Variantes
- 2.7. Options
- 2.8. Délais d'exécution
- 2.9. Modification de détail au dossier de consultation
- 2.10. Délai de validité des offres
- 2.11. Langue de travail
- 2.12. Unité monétaire

### **ARTICLE 3 – DOSSIER DE CONSULTATION**

- 3.1. Contenu du dossier de consultation

### **ARTICLE 4 - PRESENTATION DES CANDIDATURES/OFFRES ET CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES**

- 4.1. Dossier à produire
- 4.2. Envoi des offres

### **ARTICLE 5 - JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

### **ARTICLE 6 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

## ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché porte sur la création d'un pôle entrepreneurial, 7 avenue Prud'Homme Havette à Etain (55400).

Le détail de chaque prescription est décrit dans le CCTP.

## ARTICLE 2 – CONDITIONS

### 2.1. L'étendue de la consultation et mode de procédure

Le présent marché est passé sous forme de procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Il s'agit d'un marché de travaux en application du CCAG-Travaux selon l'arrêté du 8 septembre 2009 (version consolidée au 1<sup>er</sup> avril 2014) et textes subséquents.

### 2.2. Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur est :

**CODECOM DU PAYS D'ETAIN**  
29 Allée du Champ de Foire – BP 08  
55400 ETAIN  
Tél : 03.29.87.86.08

### 2.3. Maîtrise d'Œuvre

La Maîtrise d'Œuvre est assurée par :

**TECHNIQUE DESIGN ARCHITECTURES**  
**M. BONNET**  
9 rue de l'abattoir  
08000 CHARLEVILLE MEZIERES  
Tél : 03.24.57.42.19 / Fax : 03.24.57.97.47

### 2.4. Décomposition en lots ou en tranches

#### 2.4.1. Lots

Le marché est composé en huit lots dont trois sont déjà en cours d'attribution :

<b>LOT 1</b>	<b>GROSSE DEMOLITION – VRD</b>
<b>LOT 2</b>	<b>DEMOLITIONS – GROS ŒUVRE - FACADES</b>
<b>LOT 3</b>	<b>CHARPENTE – COUVERTURE</b>
<b>LOT 4</b>	<b>MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM – SERRURERIE</b>
<b>LOT 5</b>	<b>MENUISERIES INTERIEURES – PLATRERIE – FAUX PLAFONDS – ISOLATION</b>
<b>LOT 6</b>	<b>REVETEMENTS DE SOLS ET MURS <i>en cours d'attribution</i></b>
<b>LOT 7</b>	<b>PLOMBERIE – CHAUFFAGE – VMC <i>en cours d'attribution</i></b>
<b>LOT 8</b>	<b>ELECTRICITE – SSI <i>en cours d'attribution</i></b>

## 2.4.2. Tranches

Le marché comporte **une tranche ferme**.

## 2.5. Compléments à apporter au Cahier de charges

Les candidats n'ont pas à apporter de compléments au cahier des charges.

## 2.6. Variantes

Conformément à l'article 58 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, l'entreprise peut présenter une offre comportant des variantes libres. L'entreprise devra impérativement répondre à l'offre de base et proposer son ou ses éventuelle(s) variante(s) en offre(s) distincte(s), comportant un devis et un cahier technique développant la variante proposée.

Dans l'hypothèse où la solution de base ne serait pas présentée avec la variante libre, l'offre sera écartée.

## 2.7. Les variantes obligatoires (VO)

Une réponse aux VO décrites ci-dessous est obligatoire, sous peine que l'offre soit rejetée.

<b>Lot 1</b>	<b>GROSSE DEMOLITION - VRD</b>	
	VO 1	MOBILIER EXTERIEUR
	VO 2	BOITE A LETTRES
<b>Lot 2</b>	<b>DEMOLITIONS GROS-OEUVRE FACADES</b>	
	VO 3	RAVALEMENT FACADES BATIMENTS CENTRAL ET SUR JARDIN
	VO 4	RAVALEMENT FACADE BATIMENT SUR RUE
<b>Lot 3</b>	<b>CHARPENTE COUVERTURE</b>	
	VO 5	STRUCTURE NEUVE SOUS VERRIERE
	VO 6	COUVERTURE PANNEAUX ISOLANTS
<b>Lot 4</b>	<b>MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM</b>	
	VO 7	BAIES EXTERIEURES COMPLEMENTAIRES
	VO 8	VOLETS ROULANTS MOTORISES SUR BAIES EXTERIEURES
	VO 9'	BOITE A LETTRES
<b>Lot 5</b>	<b>MENUISERIES INTERIEURES PLATRERIE FAUX-PLAFONDS</b>	
	VO 10'	AMENAGEMENT OFFICE SALLE DE DETENTE
	VO 11'	PLACARDS

## 2.8. Délais d'exécution

Le délai d'exécution maximum est fixé dans l'acte d'engagement et le délai proposé par l'entreprise ne peut en aucun cas être supérieur à celui-ci sous peine que l'offre soit rejetée.

Le délai d'exécution commencera à courir à compter de la date fixée par l'ordre de service émis par le maître d'œuvre qui prescrira de commencer les prestations du présent marché.

## **2.9. Modifications de détail au dossier de consultation**

Le Maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres, des modifications de détails au dossier de consultation.

Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **2.10. Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres sera de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## **2.11. Langue de travail**

Tous les documents constituant ou accompagnant l'offre doivent être en français (ou traduction française, s'ils émanent d'une autorité étrangère).

La langue de travail de l'administration, de ses commissions et de ses jurys est exclusivement le français.

## **2.12. Unité monétaire : l'euro**

## **2.13. Visite de site**

Une visite de site obligatoire devra être réalisée aux dates ci-dessous par toutes les entreprises souhaitant remettre une offre :

- **Le mardi 30 janvier 2018 : de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00**
- **Le mercredi 31 janvier 2018 : de 10h00 à 12h00**

Un rendez-vous devra être pris par mail auprès du maître d'ouvrage, M. Guillaume HOULLÉ ([developpement@codecom-pays-etain.fr](mailto:developpement@codecom-pays-etain.fr)).

Le certificat de visite signé par le maître d'ouvrage devra obligatoirement être joint à votre offre.

## **ARTICLE 3 – DOSSIER DE CONSULTATION**

### **3.1. Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation comprend les éléments suivants :

- ↪ Le présent règlement de consultation (RC)
- ↪ Un acte d'engagement (AE) et son annexe de sous-traitance
- ↪ Un cahier des clauses techniques CCTP clauses communes
- ↪ Un CCTP propre à chaque lot
- ↪ Un CCAP
- ↪ Une attestation d'acceptation des plans, des rapports, du planning, du CCTP et du CCAP
- ↪ Une attestation de visite de site
- ↪ Les plans DCE
- ↪ Le rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition

- ↳ Le rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant du plomb avant réalisation de travaux
- ↳ Le rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux
- ↳ Le Plan Générale de Coordination
- ↳ La Rapport Initial de Contrôle Technique
- ↳ Les D.P.G.F des 8 lots
- ↳ Le planning des travaux

### **3.2. Mise à disposition du dossier de consultation**

Conformément à l'article 39 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation des entreprises, aux adresses suivantes :

- Plateforme de dématérialisation du Républicain Lorrain : <https://eurolegales.marches-demat.com>
- Site de la Communauté de Communes du Pays d'Etain, rubrique marchés publics : <http://www.codecom-pays-etain.fr/marches-publics.html>

Seuls les documents mis en ligne sur ces plateformes sont juridiquement valables.

## **ARTICLE 4 – PRÉSENTATION DES OFFRES/CANDIDATURES ET CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES**

### **4.1 Dossier à produire**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

#### **4.1.1 : Pièces de la candidature :**

Les candidats auront à produire ainsi que pour chacune des entreprises cotraitantes, un dossier comprenant les pièces suivantes.

Les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature à compléter. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr) .

- Ils contiendront les éléments indiqués à l'article 48 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et décrit ci-dessous :
  - Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

1- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 52121 à L. 521211 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

2- Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat conformément à l'article 44 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

- Le titulaire devra justifier qu'il est couvert par un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1382 et 1384 du Code Civil, ainsi qu'au titre de sa responsabilité professionnelle, en cas de dommage occasionné par l'exécution du marché.

- Il devra donc fournir une attestation de son assureur justifiant qu'il est à jour de ses cotisations et que sa police contient les garanties en rapport avec l'importance de la prestation ;

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront, quant à elles, fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Le cas échéant, les candidats peuvent fournir les attestations environnementales **types ecolabel, NF environnement**...ou équivalent qui leur ont été attribués. Il s'agit de déclarations en conformité des prestations labellisées à des critères préétablis d'usage et de qualité écologique qui tiennent compte du cycle de vie et des impacts environnementaux des produits. Ils fournissent également leurs éventuels certificats fondés sur le système européen de management environnemental et l'audit (EMAS) ou sur des normes européennes ou internationales de gestion environnementale pour les marchés de travaux ou de services impliquant la mise en œuvre de mesure de gestion environnementale.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

S'il est constaté que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 7 jours.

#### **4.1.2 : Pièces de l'offre :**

Le dossier à remettre par chaque candidat comportera obligatoirement les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement et ses annexes dûment complété, daté et signé.
- L'attestation d'acceptation des pièces du dossier, CCAP, CCTP, Plans, ect, dûment complétée, datée et signée.
- L'attestation de visite de site dûment complétée, datée et signée.
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) complétée et signée.
- La copie IMPERATIVE du DPGF sur CD-ROM ou clé USB au format .xls.
- Les fiches techniques et le mémoire technique de l'entreprise.

L'ensemble des pièces remises devront être signées par une personne habilitée à engager le candidat.

Conformément à l'article 55 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le candidat retenu ne sera définitivement titulaire du marché qu'après avoir produit les attestations et certificats valides prévus à l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

## **4.2 – Envoi des offres**

### **4.2.1 – Remise des plis sous format papier**

Les candidats devront remettre leur proposition sous pli cacheté portant la mention suivante :

Offre pour « **Création d'un pôle entrepreneurial à Etain** »

**NE PAS OUVRIR**

Les plis devront être adressés en courrier recommandé avec avis de réception postal ou par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception ou remises contre récépissé à l'adresse ci-après :

**CODECOM DU PAYS D'ETAIN**  
**29 Allée du Champ de Foire – BP 08**  
**55400 ETAIN**  
**Tél. : 03.29.87.86.08 – Fax : 03.29.87.12.09**

**Horaires d'ouverture des bureaux**

**Du lundi au vendredi :**

**de 08 h 30 à 12 h 00 – de 13 h 30 à 17 h 00**

Il est précisé que :

- les offres doivent parvenir à destination **avant la date figurant en première page**.
- les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après les date et heure limites fixées ci-avant ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ou adressés dans des conditions différentes à celles ci-dessous, ne seront pas retenus.

#### **4.2.2 – Remise des plis sous format électronique**

L'envoi par télex, télécopie, e-mail ou sur support physique électronique (CD-Rom, clé USB) est strictement prohibé.

Les offres pourront être remises par voie dématérialisée à l'adresse suivante :

Plateforme de dématérialisation du Républicain Lorrain : <https://eurolegales.marches-demat.com>

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

### **ARTICLE 5 – JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Le jugement des offres sera effectué selon les dispositions de l'article 62 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le jugement de l'offre du candidat se fera sur la base préalable de la constatation du caractère complet de son dossier selon les prescriptions du présent règlement de consultation.

Les critères de jugement sont les suivants :

- **Prix .....60 %**
- **Valeur technique jugée en fonction du mémoire technique .....40 %**



❖ **Premier critère : Prix des prestations (noté sur 100)**

Le prix des prestations sera apprécié, au vu de l'acte d'engagement et de la décomposition du prix globale et forfaitaire, de la façon suivante : l'offre qui présentera le prix en euro le moins élevé se verra attribuer la note maximale de 100 points. Les autres seront notées proportionnellement à l'offre la moins élevée selon la formule :

$$N = (P_{\min}/P_o) * N_o$$

N : note de l'offre considérée

P<sub>min</sub> : prix le moins disant

P<sub>o</sub> : prix de l'offre considérée

N<sub>o</sub> : nombre de point maximum attribués

La note obtenue sera pondérée par application du pourcentage prévu ci-dessus.

Si des divergences de prix sont constatées soit entre les prix rédigés en chiffres et ceux rédigés en lettre dans l'acte d'engagement, soit entre les prix mentionnés à l'acte d'engagement et ceux indiqués à la DPGF, le pouvoir adjudicateur statuera de la manière suivante :

- Les prix en lettres prévaudront sur l'acte d'engagement ;
- Le prix mentionné sur l'acte d'engagement prévaudra sur celui de la DPGF.

**Nota :** Le candidat veillera à vérifier les résultats des calculs (addition, soustraction, multiplication) qui seront faits et mentionnés dans l'offre. Le pouvoir adjudicateur prendra uniquement en compte le résultat modifié si une erreur de calcul est décelée.

❖ **Deuxième critère : valeur technique (noté sur 100)**

Le dossier technique fourni par l'entreprise sera noté suivant le détail ci-dessous :

- |  |               |
|--|---------------|
| a) Méthodologie envisagée par l'entreprise (organisation du chantier, mode opératoire) en fonction des contraintes liées au site | sur 40 points |
| b) Moyens humains et techniques  | sur 10 points |
| c) Sécurité, hygiène du chantier, qualité environnementale   | sur 10 points |
| d) Délai d'exécution en jours calendaires  | sur 20 points |
| e) Qualité de la fourniture et de la mise en œuvre   | sur 20 points |

Pour le critère « valeur technique », les candidats seront classés en fonction des notes mentionnées ci-dessus pour chacun des sous-critères, 0 équivalant à une absence de réponse ou une offre irrégulière et qui représente une note éliminatoire.

Pour le sous-critère « délai d'exécution » la note de l'entreprise sera obtenue après application de la formule suivante :

$$N = (D_{\min}/D_o) * N_o$$

N : note de l'offre considérée

D<sub>min</sub> : délai le moins disant

D<sub>o</sub> : délai de l'offre considérée

N<sub>o</sub> : nombre de point maximum attribués

*Marché en procédure adaptée – Création d'un pôle entrepreneurial à Etain*  
*Règlement de consultation*

L'offre qui présentera le délai le moins élevé se verra attribuer la note maximale de 20 points pour ce sous-critère.

Il est précisé que le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier par écrit et/ou par oral sur tous les éléments de l'offre avec les candidats dont les offres n'auront pas été déclarées inappropriées.

## **ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir tous renseignements administratifs qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande à :

**CODECOM DU PAYS D'ETAIN**  
**M. HOULLE**  
29 Allée du Champ de Foire – BP 08  
55400 ETAIN  
Tél. : 03.29.87.86.08.

Pour obtenir tous renseignements techniques qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande à :

**TECHNIQUE DESIGN ARCHITECTURES**  
**Mme DUPUY**  
9 rue de l'abattoir  
08000 CHARLEVILLE MEZIERES  
Tél : 03.24.57.42.19 / Fax : 03.24.57.97.47  
[aldupuy@tda-archi.com](mailto:aldupuy@tda-archi.com)